



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Direction de la recherche et de l'ingénierie de formation

Examen de passage
Session juin 2009

Titulaire : Technicien Spécialisé en Gestion d'Entreprise
Durée : 3 h

Épreuve : PRATIQUE V3
Barème : /90

NB : Les différentes parties du sujet sont indépendantes.

La société GROCIER, sis à zone industrielle de Tix marjil à Casablanca, fabrique et commercialise des fenêtres et des boîtes vitrées en aluminium pour des particuliers et des professionnels.

Ces produits sont réalisés à l'aide :

- de profils de 6 mètres de long d'aluminium de 6 mètres et de vitres qui sont découpés ;
- de divers accessoires (joint, vis, charnières, poignées, crêpeaux, serrure).

Les produits proposés sont garantis 10 ans sur le marché et ils respectent la norme ISO 9003.

L'entreprise est soumise à la TVA au taux actuel et selon le régime de droit commun. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

La société GROCIER tient sa comptabilité dans un journal unique. Vous êtes sollicité pour participer à différents travaux de comptabilité financière.

Partie I : (25 points)

Le gérant de la société, Madame Zahra, vous informe des difficultés de trésorerie que connaît l'entreprise et vous soumet les différentes pièces comptables non encore enregistrées relatives à l'exercice 2008 :

28/11 : réception de la facture n°745 du fournisseur SOUBAI : montant brut : 13900,00 dh, remise 2% Acceptor net 13618,00 dh. Une traite est jointe à l'acceptation n°347 à échéance du 30 décembre.

01/12 : émission un chèque bancaire concernant des intérêts relatifs à un prêt accordé à ALAMI : 200,00 dh.

30/12 : abandon d'une créance commerciale de 4440,00 par l'entreprise DRAGUIRE SOLISS.

31/12 : réception la facture d'achat au client HARTI correspondant à un rabais de 10% sur facture de droit (ventes de marchandises) d'un montant de 22500,00 dh.

31/12 : ventes à l'entreprise BOUMA de 500 produits dans à 100 dh la l'unité ; la facture comporte une remise de 1% puis un rabais de 2%, et un escompte de 1% ; 50 unités sont consignées au prix de 30 dh l'unité.

01/12 : Retrait de 10 caisses au prix de consignation, facture accepté n°289/2008

11/12 : achat de marchandises de comptoir au fournisseur SAMAREN ; en fonction d'un exemplaire de 1%, le net financier s'élève à 24750DH ;

12/12 : l'entreprise (BOMI, suite à la vente du 6 décembre, nous remette 30 produits ;

12/12 : reçu la facture d'achat de matériel de production : chez le Snc NAHID ; Boite 25000 dh, frais de montage : 1 300 DH, frais d'installation : 1000 dh; frais d'essai : 1000 dh ; frais de formation : 500 dh ; frais de transport : 300 dh. Payé mobilé par CCP N°886789 et le reste par effet à 120 jours.

12/12 : Retour de 25 caisses reprises à 25 dh l'une. Le client informe l'entreprise qu'il désire garder le reste (facture 9632/2089).

12/12 : réglé par caisse :

- achat de divers articles de droguerie pour le nettoyage et l'hygiène des locaux : 2980,00 dh ;
- achat de sandwiches : 120 dh ;
- matériel pour infirmerie au profit de la route : 400 dh
- achat de timbre fiscal : 200 dh.

14/12 : envoi de la traite n°2135 au client MANATEX en règlement de notre facture précédente montant 35470,00 dh, échéance 30 janvier.

15/12 : envoi de la traite n°2136, acceptée.

16/12 : envoi de la facture n°1458 au client LAOUE ; montant brut : 8700 dh, remise de 2%, transport ; assuré par CROCIER : 474 dh ht. La traite n°2136 est jointe à cette facture-échéance 30 mars.

17/12 : l'affaire n° 347 est résuée, après acceptation, à notre fournisseur SOUBA.

17/12 : le client LAOUE nous remette la traite n°2136.

17/12 : réglé par chèque postal :

- prime d'assurance - incendie concernant les locaux commerciaux : 4580,00 dh;
- les honoraires du notaire : 1 000 dh
- le loyer commercial : 3680,00 dh
- le loyer professionnel : 754,80 dh

20/12 : l'entreprise présente à l'entreprise la traite n°2136.

20/12 : L'affaire de commerce n°2135 est transférée à notre banque pour encaissement. (Bis facture 18.966dh net)

28/12 : l'entreprise reçoit le détail de l'avis de crédit n°24879 relatif à l'affaire N°2136 :

- taux d'escompte 3% (soit 60 jours 60) ;
- commissions 140,00 dh ht.

28/12 : Reçu la facture 8330 relative à l'acquisition de deux ordinateurs, avec : obligation d'une remise de 3%. Le règlement est effectué :

- le 1/3 par chèque : 15000 dh ;
- le reste après 5 jrs.

28/12 : nouvelles nouvelles obtenues auprès de l'agence PUBLINELF, affichage reçu et envoyé : 60000 ;

30/12 : Réception de l'avis de débit concernant le paiement de la traite n°347 arrivée à échéance.

31/12 : L'entreprise reçoit l'avis de crédit n°24489 relatif à l'encaissement de la traite N°2135 ; commissions 120dh.

Travail à faire :

1. Comptabiliser au journal de la société GROCER, les opérations ci-dessous. (tous les calculs justificatifs doivent figurer sur la copie) (20pts)
2. Répondre aux questions posées par Madame Zaima :
 - 2.1 Pourquoi l'entreprise recourt-elle à l'escompte des effets ? (2pts)
 - 2.2 Quelles sont les incidences des opérations du 05 décembre et du 12 décembre sur le bilan et le compte de résultat de l'entreprise ? Reporter votre réponse sur un tableau. (2pts)

Partie 2 :**(25 points)**

Satisfait de votre travail, le directeur financier de la société GROCER vous confie les informations suivantes en vue de les exploiter pour la réalisation des travaux d'inventaire au titre de l'année 2008 :

- ✓ Amortissement d'une camionnette KANGOO express achetée à 207000 (dt) le 7 décembre 2005. Cette camionnette sera amortie selon le nombre prévu de kilomètres parcourus par an :

Année	Nombre de kilomètres parcourus
2008	2 500
2009	30 000
2010	27 000
2011	28 000
2012	12 500

- ✓ Tableau des autres immobilisations corporelles figurant au bilan de la société :

Immobilisation	Type	Méthode	Date d'entrée	Date de sortie	Observations
Immobilisation corporelle	A déductible	Coûtant	01/01/2001	01/01/2008	Création d'une machine Valeur d'origine : 120000,00 dh Coût des pièces au 31-12-2007 : 44000,00 Prix de cession : 1 500,00
Mobilier informatique	A déductible	Déprécié	01/01/2006	—	Valeur d'origine : 5000 dh Coût des pièces au 31-12-2007 : 700 dh VFA en 2008 : 700 dh (à déduire de 700 dh plus profit)

- ✓ Etat des titres et valeurs de placement :

Actif	Nombre	Cours d'achat	Cours 31-12-2007	Cours au 31-12-2008
Mixte	45	110,00	105,00	108,00
Margiflex	10	115,00	110,00	115,00
Cetobanc	20	100,00	105,00	105,00

Cours au 28/12 par l'intermédiaire de la banque des titres Caltelcom : la société n'a pas encore été enregistré.

- ✓ Les clients suivants rencontrent des difficultés de trésorerie :

Nom des clients	Montant de la créance au bilan	Dépréciation au 31/12/2007	Situation au 31/12/2008
SARA outillage	2.888	900	Perte estimée à 10%
BENABDELALI	8.970	750	Risque de recouvrement 60%
FATIMA	1.800	250	Totalement irrécouvrable

- ✓ Le 26 novembre, l'entreprise a fait l'acquisition de machines promises à son fournisseur CÉSAR en France pour 25 000 euros à régler par virement bancaire en 31 janvier 2009. (1 euro=10.554d)
- ✓ On évalue à 1200 M.T la note d'électricité pour la consommation électrique des deux derniers mois.
- ✓ La société reçoit et enregistre une facture de son fournisseur JENANI : 141520 DHT T.T.C. Mais le motif soulignant des marchandises vendues livrées ; le note non livrée est perdue.
- ✓ La société accorde généralement une remise de 0,5 % sur le chiffre d'affaires nettel de chaque client. Cette année cette remise s'élève à 6000 DHT HT.
- ✓ La provision pour risques soulevés au litige avec les salariés licenciés par l'entreprise. Cette année, le risque est estimé à 11000 dhs.
- ✓ En octobre, l'entreprise avait reçu 18000 dhs de loyer pour la période allant du 01/11/2008 au 01 janvier 2009.

Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement de la camionnette (3pts)
2. Du point de vue fiscal, l'entreprise a-t-elle le droit de procéder par cette répartition ? argumenter votre réponse (4pts)
3. Déterminer les taux d'amortissement annuels. Justifier vos calculs (4pts)
4. Présenter le tableau des créances douteuses et des risques (2pts)
5. Rédiger toutes les écritures de régularisation au 31 décembre 2008 concernant les renseignements fournis ci-dessus. (10pts)
6. Quelle est l'écriture comptable à passer au 31 JANVIER 2009 relatif à la dette envers CÉSAR ? (2pts)

NOT : au 31.12.2008 : HT correspond à 10,80 dhs
Au 30-06-2009 : HT en chiffre à 16,75dhs

Partie 3:**(10 points)**

Mme Zaidy desire faire une étude statistique sur la répartition en pourcentage des employés de la société selon le montant de leur salaire net (en millier de dh) les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant :

Salaire	Hommes	Femmes
[125-15]	0.33	0.28
[15-22]	0.35	0.47
[22-30]	0.28	0.22
[30-40]	0.04	0.03

On suppose que la distribution des salaires est uniforme dans les classes, Mme Zaidy vous demande de :

- 1- Tracer l'histogramme des fréquences des salaires des hommes (2 pt)
- 2- Déterminer la classe modale des deux sexes (2 pt)
- 3- Calculer la médiane des salaires des hommes. La médiane des salaires des femmes vaut 18,277. que peut - on en dire ? (3 pt)
- 4- Calculer la moyenne des salaires des femmes et des hommes. (3 pt).

Partie 4:**(15 points)**

Mme Zaidy, vous informe qu'elle exerce plusieurs activités et vous demande de l'assister pour présenter sa déclaration annuelle au titre de l'exercice 2008 :

En effet, elle est associée principale d'une société en nom collectif, exerçant au statut de net stat et ayant dégagé en 2008 un bénéfice avant impôt de 230000dh et le chiffre d'affaires d'udit exercice est de 1300 000dh. Parmi les produits on relève :

- produit net commercial net livré 3000dh
- Revenu locatif 1000dh
- Cession d'un matériel de production le 30-10-2008 à 50000dh. Durée de vie 10ans.

La valeur d'acquisition est de 80000dh le 2_1_2003. Il n'y a pas de réinvestissement.

Parmi les charges, on relève :

- Rémunération de Mme Zaidy : 60000dh
- Moins valeur net cession d'un matériel 1500dh
- Cession matérielle versée en 2008 : 70000dh
- Perte sur créance irrécouvrable 12000dh
- DEA sur terrain nu net exploité 16000dh
- Majoration sur taxe professionnelle 100dh

- Elle possède un immeuble composé de 10 appartements loués à 2500dh par mois
- Elle est aussi propriétaire d'un terrain agricole loué à 140000dh par an.
- Mme Zaidy, a effectué un don de 5000 dh à l'association marocaine des handicapés.

Elle vous demande de lui :

- 1- Calculer l'impôt à payer en justifiant les calculs (8 points)
- 2- Procéder à sa liquidation (3 points)
- 3- Passer les écritures nécessaires relatives à l'année 2008 (3 points)

Partie 5 : _____ (15 points)

M. OMAR salarié au sein de la société, vous demande de vérifier l'IR retenu sur son salaire et les cotisations qui sont opérées au titre du mois de mai courant suivant les informations suivantes :

	Air Khousa OMAR
Salaire de base	40 dh/seur
Heures supplémentaires à 25%	4
Heures supplémentaires à 50%	4
Situation Familiale	Marié
Nombre d'enfants à charge	4
Date d'embauche	15 février 2008
Indemnité d'ancienneté journal	300
Indemnité de fraction	400
Avances sur salaire en espèces le 05/12/08	800

Autres Informations :

- La société est affiliée à :
- La CNBS et AMD (Taux en vigueur)
- La CSMR : 8% à la charge de l'employeur et 6% à la charge des salariés
- L'assurance groupe : 35% dont 2% à la charge du salarié

Travail à faire :

1. Déterminer le salaire imposable brut du salarié (4 points)
 2. Calculer le salaire net. (3 points)
 3. Calculer l'IR à retenir. (4 points)
 4. Passer au journal de l'entreprise les écritures concernant : (4 points)
 - L'avance versée en espèces ;
 - La paie de salarié.
- NB : L'entreprise applique la même base de cotisations sociales

Visitez notre site : www.forumofppt.com

Visitez notre site : www.info-ofppt.com

Notre page Facebook : www.facebook.com/forum.ofppt

Notre page Facebook : www.facebook.com/infoofpptrss